

Jean-Frédéric Jauslin est à la fois représentant de Berne et Loclois

Jean-Frédéric Jauslin, directeur de l'Office fédéral de la culture n'a pas manqué d'évoquer ses origines et sa fierté: «C'est aussi celle d'un enfant du pays. Ainsi que le savent quelques-uns parmi vous, je suis né au Locle. Le Locle est la ville de mon enfance». /dad

La Suisse candidate à un siège au comité de l'Unesco en 2009

La Suisse est actuellement observatrice au comité du patrimoine mondial de l'Unesco. «Elle envisage de se porter candidate à un siège en 2009», a annoncé hier Jean-Frédéric Jauslin. Le comité compte 21 sièges. /dad

PATRIMOINE MONDIAL

La candidature à l'Unesco des villes du Haut va prendre la route de Paris

Le dossier de candidature des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds au patrimoine mondial de l'humanité est bouclé. Signé hier par les autorités fédérale, cantonale et communales, il sera déposé vendredi au siège de l'Unesco à Paris.

DANIEL DROZ

«C'est le dossier qui, en termes de représentativité, à le plus de chances de passer selon les spécialistes.» Directeur de l'Office fédéral de la culture, Jean-Frédéric Jauslin a fait preuve d'optimisme au moment de signer le dossier de candidature des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds au patrimoine mondial de l'Unesco. La cérémonie s'est déroulée hier au Locle à la Maison DuBois et Fils, «un des plus anciens ateliers d'horlogerie de Suisse», a rappelé le chargé de promotion de la Mère-Commune Bernard Vaucher.

Epais de presque 500 pages, ce dossier est le fruit d'un travail de trois ans. C'est en effet en décembre 2004 que le Conseil fédéral inscrivait Le Locle

et La Chaux-de-Fonds sur la liste indicative du patrimoine mondial. «On ne trouve nulle part ailleurs en Suisse réalisée de façon aussi exemplaire la conjonction d'un idéal rationnel avec les nécessités de l'industrialisation», a ajouté le directeur de l'Office fédéral de la culture. Et de préciser que les gens «au niveau de La Chaux-de-Fonds et du Locle n'ont pas tout à fait conscience de la valeur du patrimoine. Ce n'est pas la beauté, c'est l'intérêt de l'objet», a-t-il dit.

«Ce lundi 17 décembre est un jour important», a souligné pour sa part Bernard Soguel au nom du Conseil d'Etat. Saluant le «talent des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds», il a rappelé que ce patrimoine a «constamment été entretenu et développé» et qu'il est «encore l'avenir du canton». Il a aussi mis en avant l'ouverture de ce coin de terre, un pays de Neuchâtel qui a été le premier à imprimer «l'Encyclopédie» de Diderot et d'Alembert, s'est ouvert aux révolutionnaires russes au 19e siècle à l'Europe au cours du 20e.

Pour le président de la Ville du Locle Denis de la Reussille, la candidature est «un superbe moyen de se replonger dans la



HIER AU LOCLE L'équipe du projet Unesco tout souriante: Denis Clerc, Denis de la Reussille, Jean-Daniel Jeanneret, Laurent Kurth, Florence Perrin-Marti et Jean-Marie Cramatte (de g. à dr.). (RICHARD LEUENBERGER)

réalité géographique, historique et sociale de la région». Il a aussi rendu hommage «aux dizaines de milliers d'ouvriers, d'employés, de cadres qui ont œuvré à son développement». Son homologue chaux-de-fonnier Laurent Kurth a souhaité, lui, que «cette fierté soit celle

des habitants de cette région». Et de lancer: «Derrière cette candidature, il y a une histoire humaine.»

La suite? Le dossier sera déposé vendredi matin au siège de l'Unesco à Paris. «En Suisse, nous présentons le dossier suffisamment tôt pour un pre-

mier feed-back technique et s'assurer qu'il est complet», a dit Jean-Frédéric Jauslin. Ensuite, une commission d'experts viendra étudier l'objet sur place. Elle donnera un préavis au comité du patrimoine mondial. Celui-ci devrait faire connaître sa réponse en

«C'est le dossier qui, en termes de représentativité, a le plus de chances de passer selon les spécialistes»

Jean-Frédéric Jauslin

Des parents horlogers

Natif du Locle, Jean-Frédéric Jauslin n'a pu manquer d'évoquer le travail de son père, directeur de la Doxa dans la Mère-Commune. Cette entreprise se situait à la rue des Billodes. Le bâtiment qu'elle occupait abrite aujourd'hui la marque Cyma. Les propos du directeur de l'Office fédéral de la culture ont poussé les autres intervenants à rappeler que certains de leurs parents avaient aussi été actifs dans l'horlogerie. «Mon grand-père était directeur de la Mulco à La Chaux-de-Fonds», a dit le conseiller d'Etat Bernard Soguel. Son père, lui, était graphiste et dessinait des montres. «Mon père était emboîteur à domicile, ma mère ouvrière», a dit Denis de la Reussille. Laurent Kurth a évoqué son grand-père, décédé cette année à l'âge de 100 ans. Il était horloger complet chez Tissot. Ces propos illustrent à merveille l'importance de la branche dans les Montagnes neuchâteloises. Dans chaque famille ou presque, un membre a d'une manière ou d'une autre évolué dans le monde horloger. /dad

Un épais document fort instructif

● **Dossier** Le dossier de candidature est un document de près de 500 pages. Il sera disponible sur internet dès le samedi 22 décembre (www.urbanismehorloger.ch). Il présente d'abord les deux villes horlogères neuchâteloises sous l'angle géographique, historique et social. Puis il les situe du point de vue de leur urbanisme, et singulièrement de leur urbanisme horloger. Il traite enfin des raisons qui militent en faveur de cette inscription et des instruments nécessaires à la consolidation de cette reconnaissance.

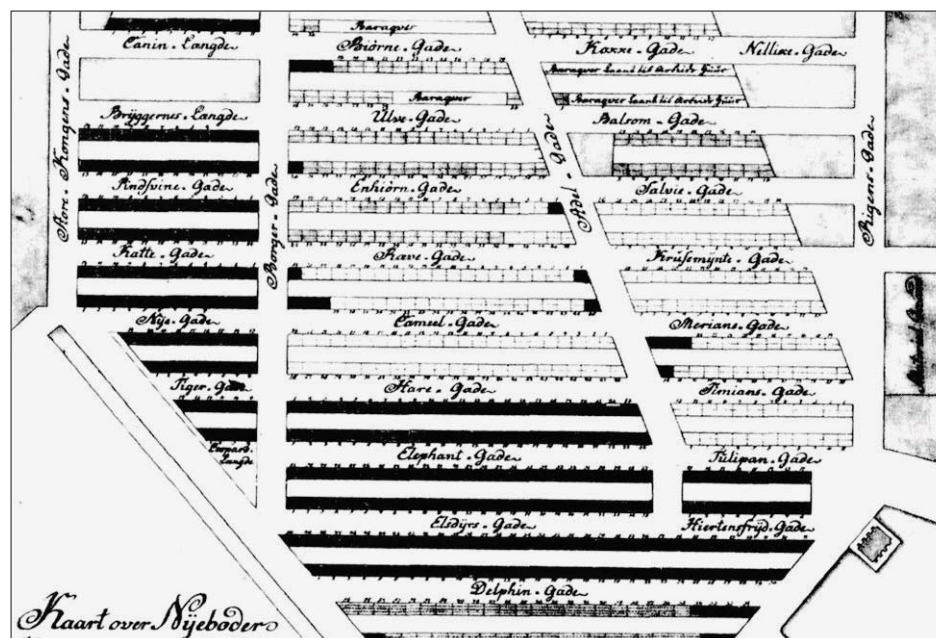
● **Sites suisses** L'année prochaine, la Suisse célébrera les 25 ans de l'inscription au patrimoine mondial de la vieille ville de Berne, du couvent de Saint-Gall et du couvent de Münstair. Outre ces trois sites, les trois châteaux de Bellinzona, en 2000, la Jungfrau (2001), le Mont San Giorgio (2003) et le Lavaux (2007) ont eu droit au même honneur. /dad

Connaissez-vous Nyboder à Copenhague?

Depuis le début du mois qu'on vous rebat les oreilles avec ce fameux dossier de candidature à l'Unesco, vous devez gentiment vous demander s'il aborde au moins quelques comparaisons avec d'autres villes. Finalement, La Chaux-de-Fonds et Le Locle, certes extraordinaires du point de vue de l'urbanisme horloger, sont-elles aussi exceptionnelles en tant que villes construites par et pour une industrie? En tout cas, la liste de l'Unesco ne compte pas de telles villes, s'il en existe. Que valent alors les deux villes neuchâteloises par rapport à d'autres villes comparables? Petit tour international.

L'idée de planifier une ville est ancienne, et, de grâce notez-le une fois pour toutes, l'idée d'une ville orthogonale (construite en damier) ne nous vient pas des villes américaines. On en trouve déjà dans l'antiquité, à l'époque médiévale et à la Renaissance. Et tant les Américains que d'autres, et notamment Junod, s'en sont peu ou prou inspirés. Une comparaison sérieuse entre le plan de New York et celui de La Chaux-de-Fonds montre beaucoup de différences malgré quelques analogies, et notamment que là-bas, la ville est construite en îlots, tandis qu'il s'agit ici de barres ou de massifs.

Nos deux villes sont en revanche plus proches de certaines reconstructions urbaines européennes datant du 17e siècle. On peut mentionner la ville de Freudenstadt, en Allemagne, ou surtout le lotissement



DANEMARK Plan de Nyboder (Copenhague), 1793.

Nyboder, à Copenhague. Nyboder, avec ses 600 habitations, a été construit dès 1631 pour les matelots de la marine militaire selon un plan inscrit dans un polygone irrégulier. Ce quartier comprend des bandes de maisons et des rues transversales en diagonales qui lui donnent un caractère linéaire assez proche des deux villes jumelles neuchâteloises. Mais c'était une adjonction à la ville existante, qui n'avait rien d'industriel, avec un cadre rigide et limité qui

ne pouvait pas évoluer. Son développement s'en est trouvé fortement limité, au contraire du Locle et surtout de La Chaux-de-Fonds.

On en reste donc au score d'un à zéro en notre faveur. Demain, on examinera les comparaisons nationales. /Rémy Gogniat

Chargé de communication de la Ville de La Chaux-de-Fonds

www.urbanismehorloger.ch